

CONTRAT DE VILLE
DE L'AGGLOMERATION LAVALLOISE
2000/2006
convention particulière
- Culture -

SOMMAIRE

PREAMBULE	page 3
I - LES OBJECTIFS	page 5 à 8
<i>1 - Favoriser l'accès à la culture</i>	<i>page 5 à 7</i>
1.1. rapprocher l'offre culturelle	
1.2. intéresser à l'offre culturelle	
1.3. réduire les tarifs de l'offre culturelle	
<i>2 – Valoriser les territoires, quartiers par une identité culturelle</i>	<i>page 7</i>
II - LES MOYENS	page 9
ANNEXE : <i>Composition du groupe thématique n° 5 "Culture" du comité technique du Contrat de Ville de l'Agglomération Lavalloise</i>	page 10

PREAMBULE

L'action culturelle auprès des populations en difficulté permet une reconstruction de l'individu, un accroissement de la confiance en soi, un réveil de ses capacités dont les conséquences dépassent largement le cadre artistique. Au niveau collectif, elle modifie, resserre les liens de proximité, œuvrant ainsi à l'amélioration de la cohésion sociale.

C'est pourquoi la culture a été un axe fort du précédent Contrat de Ville à travers des actions dont le bilan global est largement positif ; des projets majeurs portés par la ville de Laval ont eu un impact fort et des prolongements : "Saint Nicolas et les arts de la rue", "Mémoire et patrimoine à Saint Nicolas", ...

La période 1994-1998 a aussi permis de poser les constats et les interrogations d'une politique culturelle développée tant dans le cadre d'un Contrat de Ville et marquée par un paradoxe lié :

- au souhait de toucher des populations peu ou pas sensibilisés à la chose culturelle d'une part.
- au fonctionnement sous l'angle de l'offre des démarches culturelles en général.

Le principe du développement d'une offre permettant découverte et confrontation pour les plus démunis sera maintenu ; il s'agira de cerner autant que possible la demande des habitants et de travailler avec les médiateurs que doivent être les directeurs de maisons de quartier, les agents institutionnels de terrain, mais aussi les intervenants culturels et artistiques.

L'expérience capitalisée a été enrichie par les travaux préparatoires du futur contrat sur l'année 1999 :

- Restitution du bilan du Contrat de Ville 1994-1998 en mars.
- Réalisation du Diagnostic Partagé au premier semestre.

- Elaboration des orientations du contrat 2000-2006 au second semestre ; les acteurs lavallois que sont les associations et responsables des services des collectivités concernés ayant été associés pour le volet culturel.

Ce contexte autorise donc à proposer des objectifs et des moyens organisationnels pour 2000-2006.

I - LES OBJECTIFS

Il conviendra de :

- Favoriser l'accès à la culture pour les populations des sites prioritaires et particulièrement pour les familles, personnes les plus en difficulté.
- Valoriser les territoires, quartiers ciblés par le Contrat de Ville.

1 – Favoriser l'accès à la culture

Le bilan du précédent Contrat de Ville a permis de pointer quelques obstacles qui freinent l'accès à la culture pour ces populations :

- L'éloignement géographique des propositions
- L'inappétence
- Les tarifs

Un inventaire des lieux culturels et des pratiques a été effectué à l'échelle de la ville de Laval sur les sites concernés par le futur contrat ; celui-ci devra être complété dès 2000 par un diagnostic afin de vérifier ces constats et la pertinence des orientations suivants :

1.1. rapprocher l'offre culturelle :

La plus grande partie de l'offre culturelle se situe actuellement en centre ville (spectacles, ateliers). Or les jeunes et un pourcentage important d'adultes parmi les populations visées ne jouissent d'aucun moyen de transport individuel. Une adaptation de la desserte des transports en commun sera à envisager pour des événements culturels (festivals, grands spectacles) ou en soirée le week end.

L'aménagement du centre multi activités de saint Nicolas marquera le début d'une politique de décentralisation de spectacles et animations de qualité à promouvoir avec les structures de diffusion et les associations culturelles locales : création d'une médiathèque, d'une salle adaptée à l'accueil de petits spectacles et aux répétitions, installation du centre de culture scientifique, technique et industrielle.

Le renforcement des points lecture sera poursuivi sur d'autres quartiers lavallois (ex : au Pavement).

En ce qui concerne la pratique amateur, il faudra chercher à qualifier les propositions émanant des services de proximité (maisons de quartiers, service enfance) en accentuant leur collaboration avec les services culturels des collectivités.

Des projets innovants pourront voir le jour avec des interventions d'artistes accompagnant les habitants lors d'évènements créatifs forts (artistes en résidence : cf. projet "Saint Nicolas et les Arts de la Rue").

Il faudra en outre veiller à garantir la pérennisation des actions positives : les réussites en ce sens dans les domaines de la lecture publique et l'écriture lors du précédent Contrat de Ville serviront de référence.

1.2. Intéresser à l'offre culturelle

L'action publique a été confrontée dans le passé au manque d'intérêt immédiat des habitants vis à vis des propositions qui leur étaient faites.

Il sera nécessaire d'améliorer les conditions de concertation avec la population pour aider à améliorer les choix.

Les conditions de la participation des habitants seront réfléchies et adaptées pour chaque projet.

Une attention sera particulièrement portée à un public difficilement joignable, les jeunes et spécifiquement les adolescents ; un intérêt sera porté aux modes d'expression spontanés relevant des cultures urbaines

Les actions de qualité développées en partenariat par le Centre National de Danse Contemporaine d'Angers et la ville de Laval autour HIP-HOP seront prises en compte au début du contrat.

Un travail sera également mis en perspective auprès du public des enfants pour leur familiarisation et une prise d'habitudes s'agissant des pratiques culturelles ; les parents pouvant être associés à cette démarche car souvent enclins à adhérer aux propositions transitant par leurs enfants.

Une cohérence de programmation d'actions sera établie en lien avec les objectifs et les projets développés dans le cadre du Contrat Educatif Local, ce dispositif s'inscrivant notamment en articulation sur le temps hors scolaire avec les établissements d'enseignement (eux-mêmes impulseurs de projets d'école, du plan de relance de la Z.E.P.). Il conviendra aussi de renforcer les collaborations avec les services éducatifs des structures culturelles.

D'autre part l'amplification de la diversification des propositions (ex : arts plastiques, cinéma, chant, ...), entraînant la diversification des publics et des générations sera maintenue.

Cette diversification sera étayée par une politique d'information de proximité, à imaginer avec les intervenants : animateurs, médiateurs culturels, bénévoles.

Des formations communes, avec participation d'artistes, seront proposées afin de permettre l'enrichissement de la réflexion collective autour de la place de l'action culturelle dans les quartiers et une compréhension mutuelle.

L'avènement d'un véritable travail en réseau devra être visé au gré de ces opportunités.

1.3. réduire les tarifs de l'offre culturelle

Il conviendra de mener une réflexion approfondie avec les services culturels des collectivités et les autres opérateurs pour établir une politique tarifaire adaptée à des populations dont la situation économique est le plus souvent fragile (Ex : PASS CULTURE : musées, spectacles etc ...).

2 – Valoriser les territoires, quartiers par une identité culturelle :

Même pour les habitants qui n'y participent pas, la qualité des actions culturelles et leur médiatisation renvoient une image positive de leur environnement et accentuent le sentiment d'appartenance.

Il conviendra donc de renforcer ces notions d'identité en suscitant :

- Des projets emblématiques et des micro-projets valorisants par territoire.

- Des actions autour du patrimoine des sites, tout en les réintégrant dans l'histoire de la ville.

La diversité d'origine géographique de la population de certains quartiers pourra servir de base à des projets interculturels qui conduiront à la découverte et à la reconnaissance mutuelle, base d'une intégration réussie.

II - LES MOYENS ORGANISATIONNELS

- Au plan général, un partenariat le plus large possible sera suscité et proposé aux différentes collectivités territoriales, aux associations, aux artistes et structures, groupes, individus motivés.

Ce partenariat sera la garantie principale d'efficacité et d'ancrage dans la durée de la politique d'action culturelle promue.

- Un groupe thématique CULTURE est mis en place par le comité technique du Contrat de Ville.

Les copilotes sont le représentant de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'adjointe à la culture de la ville de Laval.

Ce groupe thématique sera en charge :

- Des propositions en matière de programmation annuelle pour le volet culturel du Contrat de Ville.
- De la veille à la cohérence des projets culturels avec les objectifs généraux de la convention cadre et les actions développées à partir des autres conventions particulières, dont : Convention Education, Plan Local d'Insertion par l'Economique, Contrat Local de Sécurité, Contrat Educatif Local, Convention Santé et Action Sociale, Fonds de participation et initiatives des habitants et associations.
- De la réflexion à l'amélioration de l'implication des habitants en tant que porteurs de projets ou participants aux actions.

Selon les sujets et les centres d'intérêts, des rencontres du groupe thématique seront organisées avec les groupes concernés (habitants, professionnels, etc...).

- D'alimenter en bilans le Contrat de Ville selon les dispositions arrêtées par les pouvoirs publics pour son évaluation.
- Des comités de pilotage spécifiques, incluant des habitants, seront installés pour les grands projets nécessitant un suivi particulier (ex : Saint Nicolas et les arts de la rue).
- Un poste d'agent de développement culture est positionné au service de l'Equipe Opérationnelle du Contrat de Ville.

ANNEXE

COMPOSITION DU GROUPE THEMATIQUE N° 5

"CULTURE"

- COPILOTAGE ETAT – VILLE DE LAVAL -

- Etat : **D**irection **R**égionale des **A**ffaires **C**ulturelles

Direction **D**épartementale **J**eunesse et **S**ports

Education **N**ationale

- Ville de Laval

- Conseil Général

- **F**onds d'**A**ction **S**ociale

Fait à Laval le 7 avril 2000

en un exemplaire déposé à la Préfecture

Le préfet de la Mayenne,

**Le président
du conseil général,**

Le maire de Laval,

Pierre de Bousquet

Jean Arthuis

François d'Aubert

**La déléguée régionale
du fonds d'action sociale
pour les travailleurs
immigrés et leurs familles**

Marie-France Flahaut

